

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERT ELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Compte financier 2008 et budget 2009 - Information du Conseil Municipal**

M. MAGLICA, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, et L. 514-2 du code monétaire et financier, le compte financier ainsi que le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal doivent être transmis, pour information, au Conseil Municipal, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir le compte financier de l'année 2008 ainsi que le budget 2009 de l'établissement.

De son rapport de gestion (au sens de l'article CRB 91.01), il ressort notamment que l'impact de la crise financière sur l'économie réelle a contribué activement à la baisse de la production de prêts personnels et de crédits « automobiles » et a confirmé la tendance baissière constatée depuis plus de dix ans.

La demande solvable de prêts s'est sensiblement raréfiée à compter de mai 2008, expliquant ainsi la baisse de 15,5% de la production comparativement à 2007 et de 9,2% de l'encours sain.

Fait marquant de cette crise, l'activité de prêts sur gage a connu un accroissement sensible puisque l'encours a progressé de 11,5 % sur un an.

Au terme de l'exercice, le produit net bancaire ressort à 9,751 M€ (9,858 M€ au 31 décembre 2007).

Par ailleurs, il apparaît que les principaux ratios bancaires sont satisfaisants :

- le ratio de solvabilité européen, rapport entre les fonds propres et les encours de prêts, qui doit être au minimum de 8 %, s'élève, au 31 décembre 2008, à 43,81 % ;

- le coefficient de liquidité, qui mesure la capacité de faire face au risque de demande de remboursement à court terme et doit être supérieur à 100 %, est de 374 %.

Le financement de la Caisse de Crédit Municipal est assuré par ses fonds propres (64 793 000 € au 31 décembre 2008). L'établissement n'a plus recours au marché interbancaire et a ainsi évité d'être confronté au problème de refinancement interbancaire qu'ont connu la plupart des grands groupes en 2008, leur imposant de recourir à la Société de Financement de l'Economie Française créée en novembre 2008 dans le cadre du plan français visant à soutenir l'économie et le secteur bancaire.

Pour assurer au mieux son indépendance financière, les efforts de la Caisse se portent essentiellement sur la collecte de l'épargne locale auprès des personnes physiques mais aussi des mutuelles et associations avec lesquelles la Caisse de Dijon a de nombreuses finalités communes.

Le compte financier reprend les deux sections du budget.

- Section Exploitation

Elle présente les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice :

. recettes	: 14 106 178,93 €
. dépenses	: 13 215 485,26 €
. résultat	: + 890 693,67 €.

Le résultat positif de 890 693,67 € a été affecté à hauteur de 828 914,30 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville et le solde (61 779,37 €) inscrit, pour une partie en bonis capitalisés et pour une autre en contrepartie d'un report à nouveau négatif, consécutif à un changement de méthode comptable.

- Section Dotation

Elle présente les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice :

. recettes	: 966 161,81 €
. dépenses	: 886 007,76 €.

Figurent essentiellement à cette section des mouvements comptables consécutifs à la constatation ou à la reprise de dotations aux amortissements et provisions réalisées conformément aux règles de la comptabilité publique et aux règles prudentielles applicables à l'établissement financier.

Les dépenses réelles d'investissement se résument en l'acquisition de logiciels, matériels informatiques, mobiliers de bureau et agencements destinés aux diverses agences (90 666,97 €).

Quant au budget primitif 2009, il a été soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 2 décembre 2008. Les crédits votés ont été les suivants :

- pour la section Exploitation :

. recettes	: 13 895 100 €
. dépenses	: 13 718 300 €

- pour la section Dotation :

. recettes	: 1 188 000 €
. dépenses	: 855 100 €.

Pour l'ensemble de l'exploitation courante, les produits et les charges ont été estimés en considération des données économiques prévisibles pour l'année 2009 et seront ajustés, le cas échéant, en cours d'année.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2008 et au budget 2009 de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 12/10/09